



CONDUITE À TENIR SI L'ON EST CAS CONTACT COVID-19 EN FONCTION DU STATUT VACCINAL

Cas contact : que faire si l'on est déjà vacciné contre la Covid-19 ?

Si votre schéma vaccinal est complet* et si vous n'êtes pas immunodéprimé, vous n'avez pas obligation de vous isoler. Mais vous devez respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission de la Covid-19 :

- Réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG)
- Informer de votre statut les personnes avec qui vous avez été en contact 48h avant votre dernier contact à risque avec le malade de la Covid-19 et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux
- Respecter les gestes barrières pendant 1 semaine après le dernier contact avec le malade et notamment :
 - limiter les interactions sociales, en particulier dans les établissements recevant du public où le port du masque n'est pas possible
 - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées
 - porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public
 - si vous vivez avec le malade : porter un masque au domicile
- Réaliser une auto-surveillance de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test de dépistage immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge
- Réaliser un second test de dépistage (RT-PCR, TAG) 7 jours après la fin de la période d'isolement du cas, ou si vous vivez avec le malade, 17 jours après la date de début des symptômes du malade (ou la date de prélèvement pour les malades sans symptôme)

* Le schéma vaccinal complet et délai nécessaire après l'injection finale :

- Soit une, deux ou trois doses selon le vaccin, un éventuel antécédent documenté d'infection et l'existence d'une immunodépression grave,
- depuis au moins 7 jours (vaccins Cominarty® de Pfizer, COVID-19 Vaccine Moderna®, Vaxzeria® d'Astra Zeneca et Covishied® d'Astra Zeneca)
- ou depuis au moins 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen®)

Listes des personnes immunodéprimées

Les personnes immunodéprimées sont celles :

- ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- sous chimiothérapie lymphopénisante ;
- traitées par des médicaments immunosuppresseurs forts, comme les antimétabolites (celcept, myfortic, mycophénolate mofétil, imurel, azathioprine) et les AntiCD20 (rituximab : Mabthera, Rixathon, Truxima) ;
- dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés ;
- au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas des catégories susmentionnées ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif
- atteintes de leucémie lymphoïde chronique ou de certains types de lymphomes traités par antiCD20 (depuis le 18 juin).

Cas contact : que faire si l'on n'est pas vacciné contre la Covid-19 ou immunodéprimé ?

Il est impératif de respecter un isolement !

Si votre schéma vaccinal est incomplet ou si vous êtes immunodéprimé (voir la liste ci-après), vous devez réaliser immédiatement un test de dépistage, RT-PCR ou antigénique (pour les enfants de moins de 6 ans, un prélèvement salivaire peut être réalisé si le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible) :

- en cas de test de dépistage positif, vous devenez un cas confirmé de Covid-19
- en cas de test de dépistage négatif, vous devez respecter un isolement chez vous :
 - soit de 7 jours, à partir de la date du dernier contact à risque avec la personne positive à la Covid-19, si vous pouvez vous isoler strictement d'elle
 - soit de 7 jours après la fin des symptômes de la personne malade, si vous ne pouvez pas vous isoler d'elle, soit 17 jours après la date de début des signes (ou de la date de prélèvement diagnostique pour les malades sans symptôme)

Vous devez informer de votre situation les personnes avec qui vous avez été en contact à partir de 48h après votre dernière exposition avec la personne positive à la Covid-19 et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux : on appelle cela le contact warning. Vos contacts peuvent réaliser une auto-surveillance de leur température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test diagnostique immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge.

Un second test est réalisé en fin d'isolement (7 jours après le début de l'isolement ou 17 jours en cas d'impossibilité de s'isoler du malade). Si ce test est négatif, l'isolement peut être levé. Si ce test n'est pas réalisé, l'isolement est prolongé de 7 jours supplémentaires (sauf pour les enfants de moins de 6 ans).

Rappel : définition d'un cas/personne contact

En l'absence de mesures de protection efficaces*

pendant toute la durée du contact :

Personne-contact à risque élevé :

Toute personne n'ayant pas reçu un schéma complet de primo-vaccination¹

OU ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination depuis moins de 7 jours (vaccins Cominarty® de Pfizer, COVID-19 Vaccine Moderna®, Vaxzeria® d'Astra Zeneca et Covishied® d'Astra Zeneca) ou moins de 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen®)

OU atteinte d'une immunodépression grave, c'est-à-dire présentant une affection le rendant éligible à une 3e dose de primo-vaccination, même si celle-ci a déjà été administrée (liste d'affections définies dans l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 6 avril 2021)^{2,3}

ET

- Ayant eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, sont considérées comme des personnes-contacts à risque négligeable, ou

- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à un cas confirmé ou probable, ou

- Ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant, ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé ou probable ou étant resté en face-à-face avec un cas confirmé ou probable durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement

Personne-contact à risque modéré :

Toute personne sans immunodépression grave ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination¹ depuis au moins 7 jours (vaccins Cominarty® de Pfizer, COVID-19 Vaccine Moderna®, Vaxzeria® d'Astra Zeneca et Covishied® d'Astra Zeneca) ou au moins 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen®)

ET

- Ayant eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, sont considérées comme des personnes-contacts à risque négligeable, ou

- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à un cas confirmé ou probable, ou

- Ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant, ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé ou probable ou étant resté en face-à-face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement

Personne-contact à risque négligeable :

- Toute personne ayant un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 confirmé par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP), TAG naso-pharyngé ou sérologie datant de moins de 2 mois³
- Toutes les autres situations de contact

1 Soit une, deux ou trois doses selon le vaccin, un éventuel antécédent documenté d'infection et l'existence d'une immunodépression grave

2 https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_du_cosv_6_avril_2021pdf.pdf

3 Il s'agit du délai durant lequel le risque de réinfection par le SARS-CoV-2 paraît négligeable à ce jour pour. Il pourra évoluer en fonction des informations disponibles. Ce délai diffère de celui du pass sanitaire qui a un objectif différent, collectif et préventif, de limiter les risques lors de rassemblements de personnes, pour lesquelles une exposition à un cas n'est pas certaine.

**Sont considérés comme des mesures de protection efficaces :*

- *Séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé ou probable en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®)*
- *Masque chirurgical, ou FFP2, ou en tissu « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant à la catégorie 1 (AFNOR)), porté par le cas confirmé ou probable OU la personne-contact*

**Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :*

- *Masques en tissu grand public de catégorie 2*
- *Masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR*
- *Visières et masques en plastique transparent portés seuls*
- *Plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants*

Source médecine du travail : <https://www.semsi.fr/w/fichier-a-1116.html>